

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

La CDEC Rosemont–Petite-Patrie soutient la création d’une nouvelle entreprise d’économie sociale : Racines Urbaines

Montréal le 2 décembre 2003 – La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont–Petite-Patrie remettait aujourd’hui une subvention de 30 000 \$ pour soutenir la création d’une nouvelle entreprise d’économie sociale l’arrondissement : la coopérative de travail Racines Urbaines. Racines Urbaines offrira des services d’incubateur à de jeunes finissants des métiers de l’ébénisterie et de location d’espaces de production équipés à des ébénistes. Racines Urbaines sera situé au 2050, rue Dandurand, dans le quartier Rosemont.

Cette subvention de 30 000 \$ accordée par la CDEC dans le cadre du Fonds d’investissement en économie sociale, s’ajoute à un prêt de 50 000 \$ du Fonds local d’investissement et à deux bourses de 6 000 \$ accordées à deux des jeunes promoteurs.

« La CDEC est heureuse de contribuer, par ses fonds et ses services conseils, à la création de cette coopérative de travail. Comme d’autres partenaires, le Réseau d’investissement Social du Québec, la Caisse d’économie des travailleurs et des travailleuses du Québec, Investissement Québec, l’École du meuble de Montréal, le CÉGEP de Victoriaville, le Regroupement québécois des coopératives de travail, la CDEC est convaincue de l’intérêt socio-économique du projet notamment pour les jeunes finissant(e)s en ébénisterie et les travailleurs et travailleuses autonomes oeuvrant dans les métiers du meuble, qui sont nombreux dans l’arrondissement », a déclaré le directeur général de la CDEC, M. Jean François Lalonde.

Racines Urbaines a pour mission de stimuler le développement de l’ébénisterie artisanale à Montréal, de favoriser la créativité des artisans en leur donnant accès à un soutien technique et matériel (espaces de travail, machines et encadrement), de servir de vitrine du meuble original québécois, de favoriser l’avancement des connaissances en ébénisterie.

Le support technique et l’encadrement, dispensés au sein de l’incubateur, permettront à huit jeunes finissants par année d’acquérir une première expérience de travail significative dans un secteur d’activité qui connaît une pénurie de main-d’œuvre spécialisée et expérimentée. Enfin, la location d’espaces équipés permettra aux travailleurs autonomes des métiers du bois d’avoir accès à des machines de qualité et de pouvoir ainsi réaliser des contrats à forte valeur ajoutée.

Racines Urbaines permettra la création de 4 emplois et a nécessité un investissement total de 217 000 \$.

-30-

Source : Jean François Lalonde
(514) 723-0030, poste 245